

Élus MSA



Mandat 2020/2025

Exercer mon mandat de délégué



RÉDACTION

Tatiana Ilessoian

COORDINATION

Françoise Lafage

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Franck Beloncle ; Sylvain Cambon ; Téo Lannié/CCMSA Image ; Getty Image



Délégués MSA,

En devenant délégués, vous rejoignez le réseau des 13 760 élus de la MSA. Bénévoles, vous êtes le relais des questions sociales, vous agissez pour aider les adhérents et les rapprocher de la MSA. Élus MSA, proches des habitants, vous vous impliquez sur votre territoire pour créer du lien social.

Ce guide vous informe sur vos missions et votre rôle d'élu local MSA :

- être le relais d'informations et de décisions entre la MSA et les adhérents ;
- participer aux projets de développement local et aux actions collectives ;
- représenter la MSA auprès des partenaires locaux ;
- faire vivre le mutualisme en animant la vie de votre échelon local.

Face aux différents changements qui touchent le monde agricole, et plus largement l'ensemble de la société, la MSA s'est donné une feuille de route, le Plan stratégique «MSA 2025», qui réaffirme notamment la place prépondérante des délégués et la nécessité de les impliquer davantage dans la vie de leur territoire. La MSA souhaite ainsi valoriser l'engagement de ses élus dans la promotion des services sociaux et solidaires pour les populations agricoles et rurales.

Pour faciliter l'exercice de vos missions de délégué, la MSA s'engage à vous accompagner au quotidien tout au long de votre mandat.



1 - LES ÉLUS, UNE LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE

5

Un mandat de 5 ans

Les délégués 2020-2025

2 - LE MANDAT DE L'ÉLU, UN ACTE D'ENGAGEMENT ET DE RESPONSABILITÉ

8

L'engagement mutualiste

- Assurer le relais entre la MSA et les adhérents
- Participer à des projets locaux
- Animer la vie mutualiste
- Représenter la MSA

La charte de l'élu : un contrat moral

L'exercice du mandat et le développement personnel

3 - L'ÉCHELON LOCAL, UN RÉSEAU D'ÉLUS POUR GARDER LE LIEN SOCIAL

14

La politique de l'échelon local élaborée par le Conseil d'administration

- L'organisation et le fonctionnement
- Les missions des échelons locaux
- Des objectifs pour le mandat
- L'accompagnement des échelons locaux

L'animation de l'échelon local

- Le président de l'échelon local : le pivot de la vie mutualiste locale
- Le délégué, pilier du mutualisme
- L'animateur de l'échelon local, l'interlocuteur privilégié des élus

4 - LE SOUTIEN DE LA MSA AUX DÉLÉGUÉS

18

Les professionnels de la MSA présents sur le terrain

L'information

La formation

5 - LES ENJEUX DU MANDAT 2020/2025

21

Le Plan stratégique "MSA 2025" : une feuille de route pour le nouveau mandat

Le Livre blanc de la MSA : valoriser l'expertise de l'Institution pour renforcer la cohésion des territoires

1

Les élus, une légitimité démocratique

Lors des élections de janvier 2020, plus de 600 000 adhérents se sont mobilisés sur tout le territoire pour élire parmi eux 13 760 délégués cantonaux et confirmer donc leur attachement au principe mutualiste de la gestion de la protection sociale agricole.

En dépit des crises et des transformations sociétales profondes traversées par le monde agricole, la MSA revendique la continuité de son fonctionnement ancré sur la proximité, la démocratie participative et le mutualisme.

Un mandat de 5 ans

Depuis plus de 70 ans, les adhérents de la MSA élisent leurs délégués cantonaux. En assemblée générale, ces derniers élisent les administrateurs de leur caisse de MSA.

Les élections sont organisées au sein de trois

collèges, chacun représentant les intérêts de son milieu professionnel :

- 1^{er} collège : exploitants et entrepreneurs agricoles ;
- 2^e collège : salariés agricoles ;
- 3^e collège : employeurs de main-d'œuvre.

Les délégués 2020-2025

Taux de renouvellement des délégués : 43%

Répartition des délégués par collège

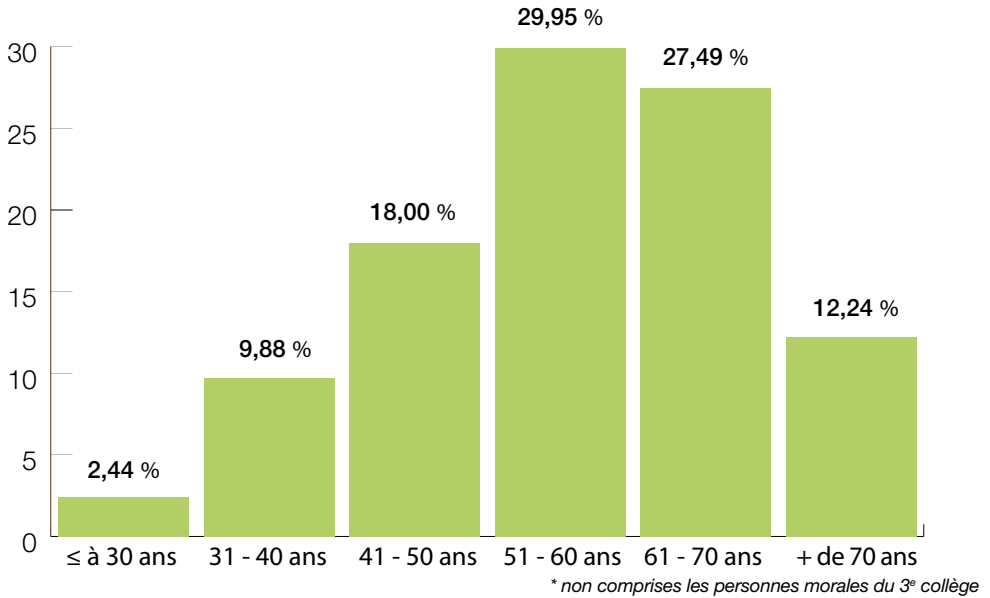
	1 ^{er} collège	2 ^e collège	3 ^e collège	Total
Titulaires	5 528	5 764	2 468	13 760
Suppléants	2 437		785	3 222



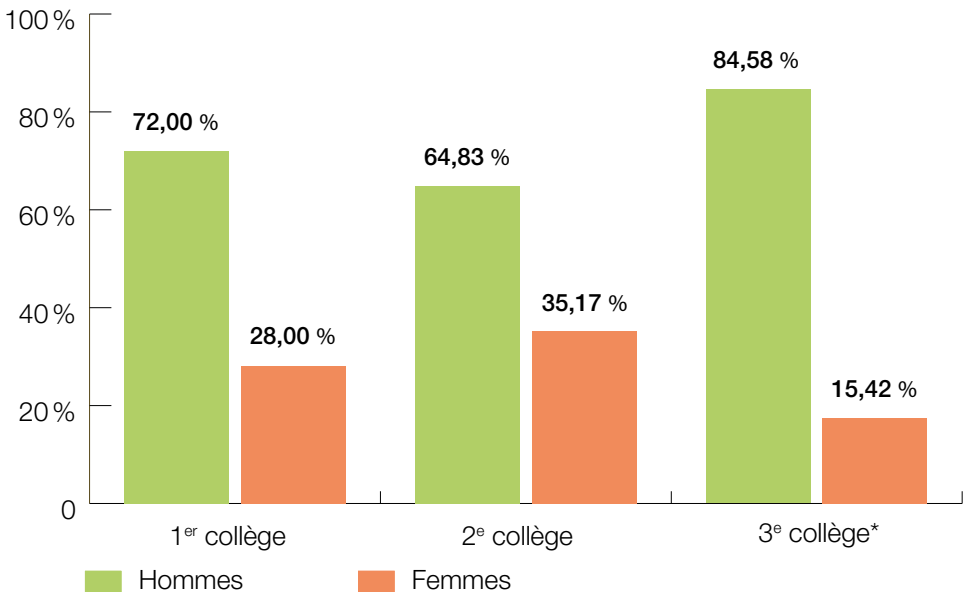
Les délégués par caisse



Les délégués par tranche d'âge*



Les délégués par collège et par sexe



2

Le mandat de l'élu, un acte d'engagement et de responsabilité

L'élu MSA est le garant des trois valeurs mutualistes de solidarité, responsabilité et démocratie. En votant pour leurs élus, les adhérents MSA ont exprimé le souhait de perpétuer ces valeurs pour faire vivre leurs territoires, pour sauvegarder les spécificités de la protection sociale agricole, le seul régime qui assure une mission de service public du dernier kilomètre.

L'engagement mutualiste

Dans le cadre de son mandat, l'élu MSA est appelé à s'impliquer sur le terrain auprès des populations fragiles, être à l'écoute des adhérents et contribuer à la vie de leur territoire. Par ses actions, l'élu MSA contribue au maintien de la protection sociale responsable et solidaire. Dans ce contexte, chaque élu de la MSA s'engage à :

Assurer le relais entre la MSA et les adhérents

Le délégué se tient à l'écoute des adhérents et identifie leurs besoins et leurs difficultés. Il informe les adhérents sur les dispositifs d'aides et les oriente dans leurs démarches administratives. Il interpelle la MSA en cas de difficultés personnelles, familiales, financières ou de santé des adhérents pour leur permettre



INFO+

Les élus "sentinelles" relaient le mal-être des adhérents.

La MSA accompagne les agriculteurs, les salariés et leur famille qui traversent une situation financière et économique particulièrement difficile. Dans cette démarche, elle s'appuie sur ses élus locaux qui sont au contact des agriculteurs et salariés dans leur quotidien, et peuvent ainsi détecter des personnes en souffrance.

de bénéficier des prestations et des aides (ex : aides aux familles, aide à domicile, aide au répit des aidants familiaux).

L'élu informe les adhérents des actions que leur MSA organise pour eux et près de chez eux et qui améliorent leurs conditions de vie et de travail (ex : campagnes de dépistages, conférences santé, actions de prévention liées au métier).

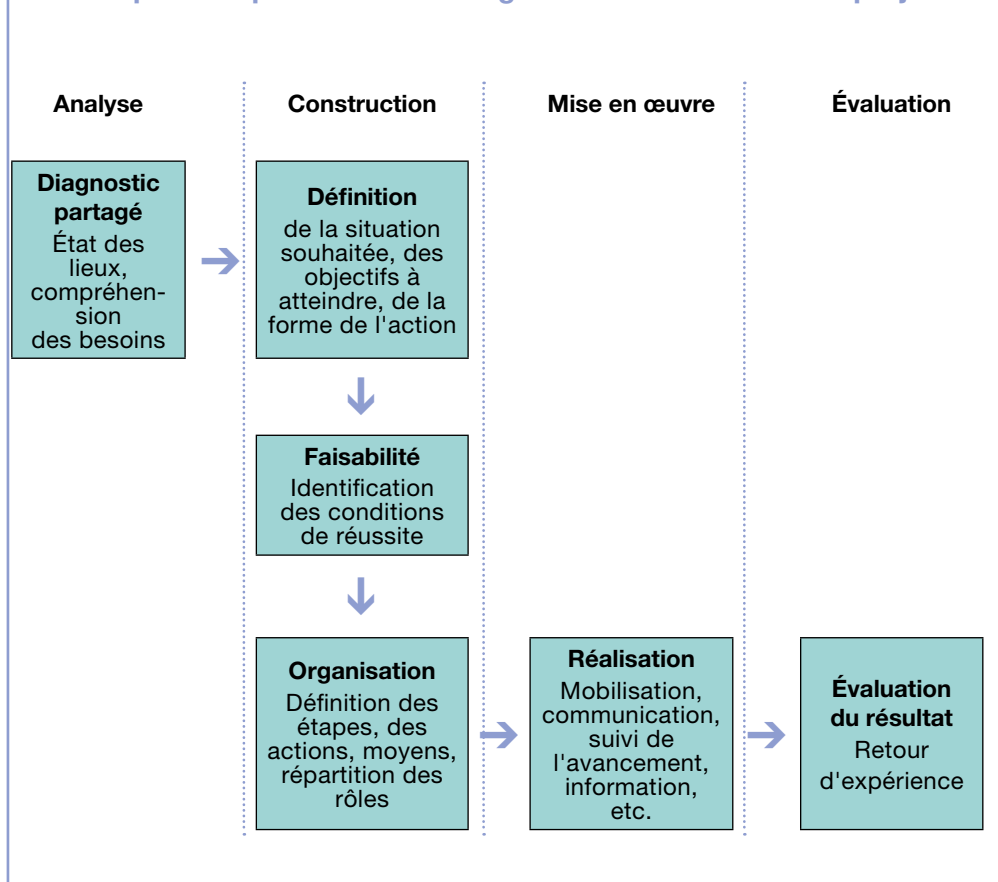
Par ailleurs, il informe sur les services que la MSA propose à toutes les populations, agricoles et non-agricoles, sur le territoire (ex : téléassistance, portage de repas, aide aux aidants).

Participer à des projets locaux

Avec l'appui des services de la MSA, le délégué apporte des solutions aux besoins des populations rurales (ex. : micro-crèches, transport solidaire, association pour les jeunes). Afin de mieux adapter les actions de la MSA aux territoires, les élus mobilisent les adhérents, la population locale et sensibilisent les acteurs politiques et associatifs.

En pratique, les élus décident des actions qu'ils vont porter sur leur territoire lors des réunions de l'échelon local. Pour identifier les actions pertinentes, ils s'appuient sur leur connaissance du terrain, un référentiel d'actions proposées par la caisse et des méthodes participatives d'expression des besoins. Ensuite, chaque élu participe à une ou plusieurs étapes du projet, selon sa disponibilité.

Les étapes d'implication des délégués cantonaux dans les projets



Les périmètres des projets sont très variés, ils concernent aussi bien le cadre de vie et le bien-être des habitants que les aspects de la vie professionnelle :

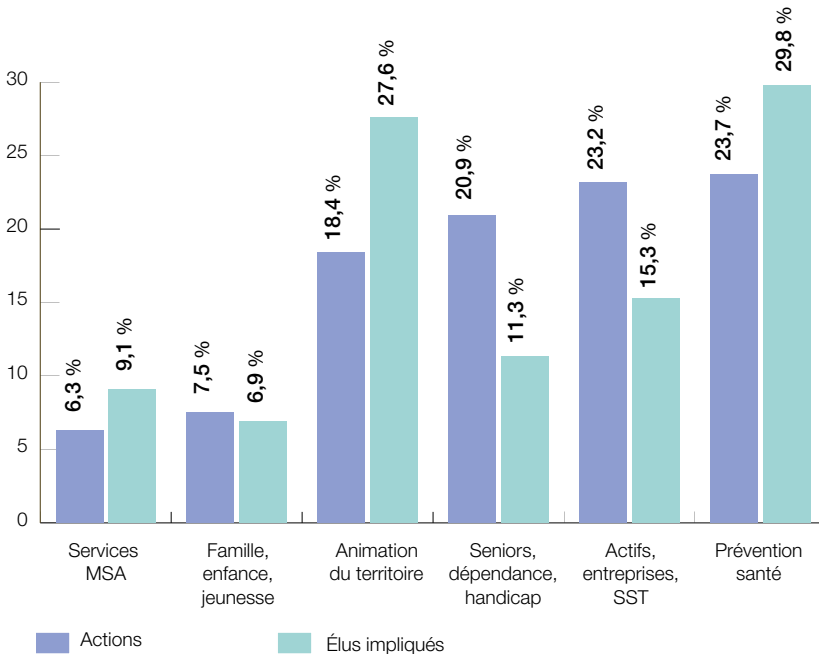
- développer le lien social et les solidarités ;
- lutter contre la précarité et/ou l'isolement ;
- agir en matière de prévention santé et de qualité de vie des habitants du territoire ;
- encourager et/ou mettre en place des solu-

tions autour de la mobilité ;

- favoriser l'accès à la culture ou à l'éducation ;
- renforcer les actions en faveur de l'inclusion numérique des populations cibles (personnes âgées, éloignées de l'emploi, etc.) ;
- promouvoir la santé-sécurité au travail : conseils et formations pour les agriculteurs et les salariés sur leur lieu de travail.

Une diversité d'actions portées par les élus

Plus de 3 000 projets locaux sont réalisés en moyenne chaque année grâce aux actions des délégués.



Les projets sont souvent réalisés avec des partenaires locaux, collectivités territoriales, associations du secteur sanitaire et social ou professionnels agricoles.

Grâce à ses démarches participatives, la MSA apporte son soutien et favorise les initiatives locales. Elle encourage les dynamiques locales d'animation des territoires et conforte les initiatives favorisant le lien social. Les élus MSA jouent un rôle de passeurs d'idées entre les habitants et les services de la MSA.

INFO+

Les chartes territoriales avec les familles mobilisent tous les acteurs, partenaires et population, autour d'une réflexion collective sur les services et les actions locales à mener. Quatre étapes clés de cette coopération :

- une convention avec les partenaires (conseil départemental, CAF, communes, associations) qui garantit un accompagnement par des experts et des soutiens financiers pendant 3 ans ;
- un diagnostic partagé des besoins des familles du territoire ;
- un plan d'actions pour développer des solidarités et des services aux familles ;
- une évaluation.

Animer la vie mutualiste

En participant aux différentes réunions, le délégué porte la voix des adhérents et assure la continuité de la vie démocratique de la MSA.

Lors des réunions de l'échelon local, les délégués font remonter les préoccupations quotidiennes des adhérents, s'informent de l'actualité de la MSA et préparent les actions à réaliser sur leur territoire. Ces réunions permettent aux délégués de se connaître et de créer du lien entre eux.

L'Assemblée générale annuelle est le moment privilégié de rencontres et d'échanges, de débats entre administrateurs et élus locaux, et de prises de décision :

- lors de la séance, les élus se prononcent sur l'activité du Conseil d'administration durant l'année écoulée et les orientations pour l'avenir présentées par le président. En complément, le directeur de la MSA rend compte des activités des services et relaie les temps forts de la caisse ;
- le rapport mutualiste retrace les actions réalisées par les échelons locaux et les élus peuvent être sollicités pour apporter leur témoignage ;
- les échanges et débats entre délégués peuvent se traduire par des propositions de motions et vœux visant à faire évoluer la réglementation sociale pour améliorer la vie des assurés, salariés et non-salariés.

L'Assemblée générale est aussi une occasion de faire connaître les actions de la MSA, son dynamisme et sa capacité d'innovation auprès des pouvoirs publics, partenaires, professionnels et associations.

Pour rendre leurs Assemblées générales dynamiques, utiles à tous et donner la parole aux délégués, les MSA veillent à leur organisation : choix d'un thème central qui reflète l'actualité, invitation des personnalités extérieures qui viennent témoigner d'une expertise, présence des décideurs locaux, stands présentant les services de la MSA. Pour rendre l'Assemblée générale plus vivante, certaines MSA font intervenir des troupes de théâtre qui peuvent faire interagir les délégués présents dans la salle.

Représenter la MSA

Le délégué peut porter les intérêts de la MSA dans des instances locales (CCAS/CIAS), lors de manifestations (fêtes agricoles), auprès des partenaires agricoles (Chambres d'agriculture) ou associations, et il est en contact avec les décideurs politiques locaux (maires, conseillers départementaux).

La représentation peut faire l'objet d'un mandat du Conseil d'administration. Mais la fonction de représentation est permanente et informelle. Elle s'applique dans le cadre d'autres responsabilités professionnelles, associatives, où l'élu peut relayer des informations sur la MSA et être en veille sur des besoins individuels ou collectifs.

Cette mission de représentation implique de bien connaître la MSA et les positions politiques du Conseil d'administration pour les relayer. Pour cela, le délégué est informé par la MSA tout au long du mandat.

INFO+

Thèmes des assemblées générales :

- "Bien-être, santé physique, prévention santé" ;
- "La prévention en agriculture" ;
- "Regards sur la MSA : 7 expériences de vies dans le monde agricole" ;
- "Fiers de nos élus, fiers de nos territoires" ;
- "La MSA du futur dans un contexte d'activité agricole en évolution"...



La charte de l'élu : un contrat moral

En acceptant de remplir son mandat de délégué, l'élu de la MSA accepte d'assurer le rôle d'ambassadeur de l'Institution, de relayer et de valoriser ses messages et ses actions. De son côté, la MSA garantit à ses élus des conditions favorables pour l'exercice de leurs mandats.

Pour sceller cette relation réciproque, la MSA a adopté une charte de l'élu qui définit la mis-

sion de l'élu et précise son engagement mutualiste. Elle est complétée par la charte de déontologie qui indique le cadre éthique applicable à l'action des élus et des salariés.

Document de référence pour tous les élus MSA, la charte donne sens à leur engagement et contribue à leur cohésion. Elle les engage tous.

L'exercice du mandat et le développement personnel

Être élu MSA et s'engager au quotidien pour le bien-être des autres peut s'avérer gratifiant. En effet, en s'investissant dans les actions qui ont du sens, les élus en tirent une satisfaction personnelle, un sentiment d'utilité. Le mandat d'élu MSA permet de développer de nouvelles

connaissances sur un ensemble de thèmes sociaux, agricoles ou de savoir-faire ainsi que de nouvelles compétences. Et enfin, en étant actif et dynamique sur le terrain, l'élu peut enrichir sa vie sociale en élargissant son réseau professionnel et amical.



3

L'échelon local, un réseau d'élus pour garder le lien social

L'échelon local de la MSA regroupe les délégués cantonaux, salariés et non-salariés du même territoire, pour accompagner les actions de la MSA et porter les intérêts des adhérents et de la population locale. Au sein de l'échelon local, les élus partagent les valeurs du mutualisme, tissent des liens et créent des réseaux qui contribuent au maillage du territoire.

La politique de l'échelon local élaborée par le Conseil d'administration

Chaque MSA, à travers son Conseil d'administration, élabore la politique de ses échelons locaux qui fixe un cadre organisationnel, les règles de fonctionnement et un cadre d'actions pour que les délégués soient mobilisés, reconnus et identifiés par les adhérents et les partenaires.

Cette politique de l'échelon local précise notamment :

L'organisation et le fonctionnement

– le périmètre géographique des échelons locaux (ex : niveau pluricantonal) qui couvrira l'ensemble du territoire de la caisse ;

– la composition de l'échelon local et les modalités de désignation de son président qui, en général, n'est pas administrateur. Le CA peut envisager la mise en place d'une vice-présidence ou d'un bureau de l'échelon local. Il peut prévoir également que l'échelon local accueille des personnes non-élues comme par exemple les suppléants ou les bénévoles impliqués dans les projets de la MSA ;

– les règles de fonctionnement précisant l'organisation du travail avec, par exemple, la tenue des réunions et les conditions d'une éventuelle indemnisation des élus locaux pour les missions particulières qui leur seraient confiées.



Les missions des échelons locaux

Contribuer à l'animation du territoire :

- mettre en œuvre les projets définis par le Conseil d'administration, la commission «Vie Mutualiste» ;
- organiser des actions ou des réunions d'information correspondant aux préoccupations locales ;
- soutenir et faire connaître tous les événements ou actions qui permettent de dynamiser la vie locale ;
- porter les intérêts de la MSA au plan local ;
- représenter sa caisse MSA à l'occasion de manifestations sur le canton ;
- faire connaître les actions de la MSA auprès des maires locaux, OPA, CASS/CIAS.

Des objectifs pour le mandat

Ces objectifs résulteront de la mise en œuvre de la politique du Conseil d'administration et des actions publiques et institutionnelles prioritaires à décliner sur les territoires. Exemples de politiques du Conseil d'administration : projet politique pour le mandat, plan de santé-sécurité au travail, programme de prévention santé, plan d'action sanitaire et sociale. Ceux-ci pourront être déclinés dans un plan d'action mutualiste pour les échelons locaux.

Au-delà de ce cadre donné pour l'action, le Conseil d'administration encourage les initiatives des élus qui sont ainsi forces de proposition et d'innovation pour répondre aux besoins sociaux de leur territoire.



Pour valoriser les réalisations et l'implication des élus, le Conseil d'administration réalise des bilans d'activité des échelons locaux. Portés à la connaissance des adhérents, ces bilans sont la preuve de l'efficacité de la vie mutualiste au sein de la MSA.

L'accompagnement des échelons locaux

Les conseils d'administration peuvent désigner un administrateur référent pour chaque échelon local. Ils peuvent également installer des instances qui préparent les orientations de la vie mutualiste et assurent l'accompagnement des échelons locaux.

La commission de la Vie mutualiste

Préconisée par le Plan stratégique "MSA 2025", elle propose au Conseil d'administration un

cadre de fonctionnement de la vie mutualiste, dont l'organisation des échelons locaux, qui peut être retranscrit dans un règlement intérieur. Elle fait des propositions pour orienter l'action mutualiste et établir des priorités à travers un plan d'action mutualiste. Elle suggère des modalités d'animation des échelons locaux et d'accompagnement des délégués pour l'exercice de leur mission, notamment en termes d'information et de formation. Elle peut également formuler des préconisations pour valoriser et faire connaître les délégués et leur action.

Le comité départemental

Dans les caisses pluri-départementales, le Conseil d'administration peut mettre en place des Comités départementaux dont les attributions principales consistent à assurer une présence au niveau départemental et à animer et coordonner les échelons locaux.

FOCUS

La commission d'action mutualiste (CAM), instance de la CCMSA en charge de la vie mutualiste

La CAM est chargée de donner des avis et de faire des propositions au Conseil d'administration de la CCMSA sur les orientations politiques relatives :

- à la vie mutualiste au sein de l'institution, notamment au rôle des élus dans la politique de proximité et l'animation des territoires, et à sa traduction dans la politique de communication institutionnelle, au fonctionnement des instances composées d'élus, à la formation des élus ;

- aux projets de la MSA à l'international en vue d'apporter son expérience mutualiste de la protection sociale et des conditions de son développement. La commission est chargée d'assurer le suivi politique des orientations définies par le conseil d'administration de la caisse centrale dans ces différents domaines.

La CAM est composée d'administrateurs centraux et de représentants des MSA : présidents, 1ers vice-présidents et directeurs. Cette organisation qui permet d'associer les responsables du réseau à la prise des décisions politiques du conseil central est le reflet de la logique de la gouvernance mutualiste de la MSA.

L'animation de l'échelon local

L'animation du groupe de délégués est généralement confiée à un président de l'échelon local et à un animateur de la caisse. Toutefois, un échelon local vivant et dynamique nécessite que tous les délégués s'impliquent dans la vie du réseau.

Le président de l'échelon local : le pivot de la vie mutualiste locale

Le président de l'échelon local prépare avec l'animateur de la caisse les réunions de l'échelon local, il anime les rencontres en s'assurant que chaque délégué s'exprime. L'ordre du jour des réunions comporte le plus souvent un

temps d'échanges sur la vie locale et les préoccupations des adhérents, des informations sur l'actualité de la MSA et la préparation d'actions ou projets locaux.

Garant de la mobilisation des délégués tout au long du mandat, le président de l'échelon local maintient un lien avec les délégués, ce qui est facilité par les outils de communication actuels. Interlocuteur privilégié des délégués, le président de l'échelon local relaie leurs attentes aux membres du Conseil d'administration.

Le président de l'échelon local contribue à la préparation des actions qui seront réalisées



sur son territoire et coordonne l'action des délégués sur le terrain. Leur sens de l'engagement, leur aptitude à rassembler les énergies et leur qualité de leader font des présidents des échelons locaux les chevilles ouvrières de l'échelon local.

Selon l'organisation prévue par le Conseil d'administration, le président de l'échelon local peut être suppléé par un vice-président qui l'épaulera dans l'animation du réseau des délégués. Le Conseil d'administration prévoit également les modalités de nomination (désignation ou vote par les délégués).

Le délégué, pilier du mutualisme

Par son écoute des adhérents et des populations, chaque délégué peut faire part lors des réunions de l'échelon local des préoccupations, des attentes ou des besoins sociaux locaux. Les sujets communs à plusieurs délégués pourront faire l'objet d'une réflexion partagée sur les solutions possibles et sur l'élaboration du projet retenu. Les projets les plus innovants pourront être repris sur d'autres territoires. C'est cette approche terrain qui singularise la MSA et lui permet d'être innovante dans les réponses aux nouveaux besoins sociaux.

Participer aux réunions de l'échelon local permet aux délégués de comprendre la MSA, son organisation, les services qu'elle rend au quotidien aux personnes et de se tenir informé sur son actualité. Il est important d'avoir connaissance de ces informations pour les relayer aux adhérents.

L'animateur de l'échelon local, l'interlocuteur privilégié des élus

L'animateur de l'échelon local est le correspondant privilégié des délégués. Ces derniers peuvent le solliciter sur toutes les questions relatives à la MSA et, à tout moment, pour effectuer des signalements d'adhérents ayant des soucis d'ordre administratif ou rencontrant des difficultés économiques ou familiales.

Il prépare les rencontres avec le président de l'échelon local. Au cours de celles-ci, il présente la MSA et ses activités aux délégués et les informe de son actualité. Il coordonne les actions de la caisse sur le territoire en impliquant et mobilisant les délégués. Par des méthodes participatives, il suscite les échanges et les initiatives des délégués et accompagne leurs projets.

4

Le soutien de la MSA aux délégués

Tout au long de leur mandat, la MSA accompagne les élus dans l'exercice de leurs missions. Elle met à leur disposition du personnel, elle leur propose des formations et délivre une information variée.

Les professionnels de la MSA présents sur le terrain

Travailleurs sociaux, conseillers en protection sociale ou en prévention interviennent au quotidien sur les territoires. Ils mobilisent les délégués sur des actions et accompagnent leurs projets.

À leur contact, les délégués acquièrent de nouvelles connaissances et compétences. L'animateur de l'échelon local reste toutefois le contact privilégié des délégués.

L'information

Pour informer ses élus, la MSA développe des moyens de communication qui leur sont dédiés mais, les élus peuvent s'informer également grâce à une diversité de sites accessibles à tous. Les MSA communiquent régulièrement avec leurs délégués par messagerie : newsletter sur l'actualité de la caisse, invitations aux réunions et à l'assemblée générale... Elles peuvent également leur adresser des SMS ou leur proposer de créer un réseau social entre délégués.

L'ensemble des délégués reçoit Le Bimsa, bulletin mensuel qui présente l'actualité de la MSA, relate l'activité des territoires, propose un dossier thématique et des témoignages divers. Cette publication nationale est complétée dans plusieurs caisses par un journal aux délégués pour traiter l'actualité et les actions locales.

Le Bimsa



Les sites Internet de référence

Avec les moyens modernes de communication, l'information est de plus en plus dématérialisée, elle est ainsi plus rapide et accessible à tout moment. Les élus ont ainsi accès à de nombreux supports d'information :

www.msa.fr

Le site internet présente un panorama complet, pratique et actualisé des prestations sociales et des services aux entreprises.

Les sites de chaque MSA informent les adhérents sur leurs droits sociaux et présentent les délégués et leurs actions. Ils sont complétés d'un espace privé réservé aux élus pour des informations plus confidentielles tels que des comptes rendus de réunions.

lebimsa.msa.fr

Toute personne peut s'abonner au magazine de la MSA en ligne.

msatv.msa.fr

Pour retrouver toutes les vidéos réalisées par la MSA : intervention du Président à l'Assemblée générale de la CCMSA ; témoignages de délégués ; émissions télévisées enregistrées au salon de l'agriculture (SIA).

action-mutualiste.msa.fr

Pour y découvrir le rapport mutualiste réalisé en 2019 à partir de témoignages vidéos des 35 caisses.

geomsa.msa.fr

Pour tout savoir des données statistiques sur les ressortissants agricoles, le poids de l'activité agricole en France (salariés et non-salariés) avec un focus sur les femmes en agriculture et les données financières de la MSA.

La formation

Grace à l'information disponible, les délégués peuvent développer leur connaissance de la MSA et de la protection sociale. Les temps de rencontre avec les délégués constituent des moments de présentation, d'échanges et d'approfondissement sur des thématiques d'actualité ou demandées par les élus. Participer à des actions est également formateur : thème traité, méthode utilisée, rencontre de partenaires...

La MSA peut proposer des formations aux délégués pour mieux les accompa-

gnier dans l'exercice de leur mission. Pour vous aider à vous familiariser avec cet outil statistique, le tutoriel <https://www.dailymotion.com/video/x7b2b4a>.

ssa.msa.fr

Pour les actifs agricoles, ce site est une référence de documentations sur la prévention des risques professionnels en agriculture.

solidel.fr, marpa.fr, repit-bulledair.fr, laser-emploi.fr, presenceverte.fr

Les sites de référence de l'offre de services MSA.

• Les réseaux sociaux

La MSA est également présente sur les réseaux sociaux, pour y relater son actualité politique, ses actions locales. Les délégués peuvent s'y abonner et retransmettre ces informations à leur propre réseau.

Sur Twitter : [@mymsa](https://twitter.com/mymsa) ; [@msa_actu](https://twitter.com/msa_actu) ; [@lebimsa](https://twitter.com/lebimsa) ; sur Facebook : page MSA ; sur LinkedIn : page MSA.

Quelques exemples de thème : prendre la parole pour représenter la caisse, être à l'écoute des adhérents, conduire ou participer à un projet, identifier les besoins de son territoire.

De plus, pour permettre à tous les délégués de se former de chez eux, la MSA met en place une plateforme de formation à distance proposant différents modules sur la connaissance de la MSA et de la protection sociale et sur l'exercice de leur mission.

5

Les enjeux du mandat 2020/2025

La MSA est le seul organisme de sécurité sociale à disposer d'un réseau d'élus qui représente les adhérents et agit sur tout le territoire. Proches des gens et impliqués dans la vie locale, ils maintiennent une dimension humaine dans la mise en œuvre de la protection sociale. Leur rôle de veille et d'alerte sur les situations de grande fragilité sinon de détresse, d'information sur les actions de la MSA et de ses partenaires est une plus-value inestimable.

Le Plan stratégique “MSA 2025” : une feuille de route pour le nouveau mandat

Pour répondre aux exigences des pouvoirs publics et faire face aux enjeux qui se posent dans un monde en mutation, la MSA s'est dotée d'un Plan stratégique institutionnel pour la période 2020/2025. Pour le construire, la MSA s'est appuyée sur une démarche fidèle à son modèle démocratique et mutualiste, caractéristique du régime agricole. En effet, le Plan stratégique a été coproduit avec les conseils d'administration des 35 MSA, et ces propositions émanant du terrain ont été adoptées par l'assemblée générale de la Caisse Centrale le 20 juin 2019.

Le Plan stratégique “MSA 2025”, comporte 5 axes de travail

- ❶ Garantir un service de qualité exigeant et homogène.
- ❷ Garantir l'accès à la protection sociale de nos ressortissants et entreprises et développer des activités à destination des territoires ruraux et/ou fragilisé.
- ❸ Engager les élus pour porter le projet et les ambitions de la MSA “L'essentiel et plus encore”.
- ❹ Renforcer la performance au service de notre ambition.
- ❺ Développer une nouvelle ambition institutionnelle en matière de ressources humaines.

L'axe 3 du Plan stratégique : engager les élus pour porter le projet les ambitions de la MSA «L'essentiel est plus encore»

La MSA exprime sa plus forte volonté d'engager ses élus à porter les ambitions de l'Institution. En effet, avec un réseau d'élus resserré, la MSA souhaite maintenir et renforcer la mobilisation des délégués locaux afin de préserver le lien avec les territoires. Pour cela, elle propose de :

- renforcer l'exercice des responsabilités des élus dans leur rôle auprès des adhérents et des acteurs du territoire ;
- donner de la visibilité aux élus et à leurs actions en démontrant par la preuve la capacité de mobilisation et sa cohérence ;
- consolider l'organisation des échelons locaux et adapter leur animation aux défis des territoires.

Aujourd'hui, l'engagement bénévole des élus MSA sur le terrain auprès des populations rurales est plus que jamais nécessaire.

La MSA s'engage à mobiliser ses délégués autour de leurs centres d'intérêts, à valoriser leur travail, à les accompagner et à être à leur écoute, à tenir compte de leurs contraintes personnelles et professionnelles.

Le Livre blanc de la MSA : valoriser l'expertise de l'Institution pour renforcer la cohésion des territoires

Pour répondre aux enjeux des territoires et de la protection sociale de demain, et en application avec son Plan stratégique, la MSA avance 20 propositions retranscrites dans son *Livre blanc* qui s'articulent autour de 4 axes :

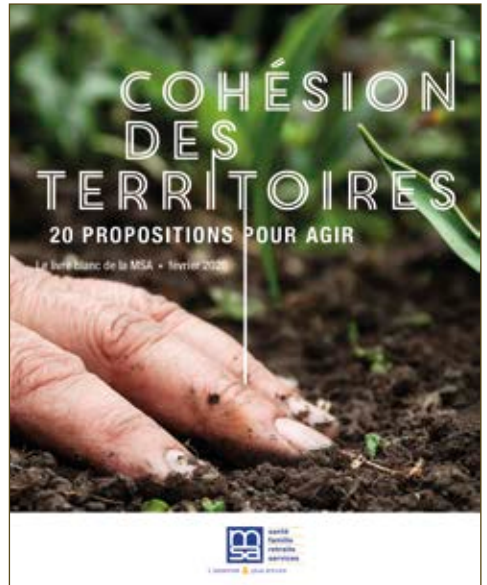
- ❶ L'accès aux services dans les territoires ruraux
- ❷ L'accompagnement du grand âge et de la dépendance
- ❸ L'accès aux soins en milieu rural
- ❹ Les retraites agricoles

La MSA y rappelle que son réseau d'élus dynamique, réactif, opérationnel et innovant est le seul réseau capable d'être le relais entre les populations rurales et les pouvoirs publics. La MSA souhaite ainsi que ses élus deviennent des porte-paroles de la population rurale sur les questions de l'offre de soins sur les territoires et propose de :

- missionner les délégués cantonaux comme représentants des usagers dans les conseils d'administration des institutions locales de référence (Ehpad, CCAS, hôpitaux de proximité...);
- faciliter l'association d'élus à des projets locaux afin de permettre des actions adaptées sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre des

contrats locaux de santé, les élus pourraient notamment être les représentants des usagers dans les nouveaux appels à projets de promotion de la santé à destination des associations de prévention, des structures d'exercice coordonné en lien avec les MSA.

Le *Livre blanc* de la MSA a été remis aux décideurs politiques lors du salon international de l'agriculture de 2020. Il est ensuite présenté par les MSA aux responsables politiques locaux.



MSA caisse centrale

19, rue de Paris

CS 50070

93113 Bobigny Cedex

Tél. : 01 41 63 77 77

www.msa.fr



santé
famille
retraite
services